

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de HAMEL Joël Maire.

Présents : M. HAMEL Joël, Maire, M. ADEUX Gérard, Mme LETANOUX Géraldine, Mme MENAUT Marylène, Mme DUPLENNE Soazig, Mme LEGAC Nathalie, M. ELRIC Régis, M. DUBOIS Jean-Luc, M. DESPRES Louis, M. BREXEL Christian, Mme ECLIMONT Catherine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HUE Philippe à M. DUBOIS Jean-Luc, M. SORRE Gérard à M. HAMEL Joël

Excusé(s) : M. ROGER Christophe, Mme BESNARD Maud, Mme BIGOT Géraldine, M. ESNAUT Thierry, Mme BRIEND Laurence, Mme REBOUT Brigitte

Secrétaire : Mme LEGAC Nathalie

SOMMAIRE

- choix de l'architecte pour le dossier de construction de la salle socioculturelle
- travaux de voirie : demande de subvention au titre des Amendes de Police programme 2020
- nouveaux horaires d'ouverture au public de la Bibliothèque communale Per-Jakez Hélias

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance précédente.

PREAMBULE

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire présente la presse locale venue assistée à la réunion de conseil municipal : Monsieur René GAUTIER de Ouest-France, Madame Lucie CLAVON du Pays Malouin et Monsieur Bernard GAILLARD du Télégramme.

Réf : 01/2020

choix de l'architecte pour le dossier de construction de la salle socioculturelle

Rapporteur : Monsieur Christian BREXEL adjoint et Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 25 juin 2019 Monsieur le Maire a été autorisé à lancer un avis d'appel public à candidatures pour choisir un maître d'œuvre pour les travaux de construction d'une salle socioculturelle.

Les critères d'attribution des offres portent sur :

- la méthodologie, la composition et les références de l'équipe (55%)
- les prix et délais (35%)
- la démarche du développement durable (10%)

Une annonce a été publiée le 27 août 2019 dans Ouest -France et sur le portail Mégalis avec demande de remise des offres au 4 octobre 2019 à 12 h00.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie plusieurs fois a analysé les 39 offres dématérialisées reçues.

Les 3 agences d'architectures les mieux placées ont été auditionnées le 16 décembre 2019.

A la suite de ces rendez-vous et après étude des dossiers et du tableau de notation, Monsieur BREXEL présente en séance la proposition de classement établie par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient le cabinet GAUTIER-GUILLOUX situé à Rennes 1 boulevard Emile Combes pour cette mission d'architecture pour un taux de rémunération s'élevant à 8,46% H.T. (coût prévisionnel des travaux : 1 300 000€ HT)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	02/2020
-------	---------

travaux de voirie : demande de subvention au titre des Amendes de Police programme 2020

Rapporteur : Monsieur Régis ELRIC adjoint aux travaux

Dans le cadre des différents travaux de voirie envisagés, il est possible de demander une subvention au titre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental.

-Place Pécro : création d'un parc de stationnement en site propre avec cheminement piétonnier pour accroître le nombre de places de parking sécurisées en cœur de bourg - coût estimatif H.T. 99 980,00 euros.

-Rue du Lavoir : création d'un plateau surélevé pour sécuriser l'accès au nouveau lotissement du Mirliton et réduire la vitesse rue du Lavoir - coût estimatif H.T. 29 667,00 euros.

-Réseau routier communal : achat d'un radar pédagogique mobile connecté pour analyser la vitesse dans les rues de la commune - coût estimatif H.T. 2 561,40 euros.

Afin de bénéficier de cette subvention, Monsieur ELRIC demande l'accord du conseil municipal pour entreprendre les démarches administratives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental pour les divers travaux de voirie détaillés ci-dessus,

-Charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 03/2020

nouveaux horaires d'ouverture au public de la Bibliothèque communale Per-Jakez Helias

Rapporteur : Madame Nathalie LEGAC, 2^{ème} adjointe

Madame Nathalie LEGAC adjointe aux affaires culturelles de la commune informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2020, Mme Valérie JEANNIN occupe le poste de bibliothécaire voté en conseil municipal le 20 août 2019.

Madame LEGAC a organisé une réunion entre les bénévoles de la bibliothèque et Madame JEANNIN afin de débattre sur le fonctionnement de la bibliothèque communale. Une charte du bénévole et un règlement intérieur sont en cours d'élaboration. Ils seront présentés au conseil lors d'une prochaine réunion.

Dans un premier temps, Madame LEGAC propose au conseil municipal de voter de nouveaux horaires d'ouverture au public afin de faciliter l'accès à ce service.

MARDI	16H00-19H00
MERCREDI	14H00-18H00
VENDREDI	16H00-18H00
SAMEDI	10H00-12H30

Il est à noter qu'un samedi par mois, une animation sera organisée au sein des locaux de la bibliothèque. La 1^{ère} animation a eu lieu le samedi 25 janvier 2020 à 11heures : contes pour les enfants de 3 à 10 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-vote les nouveaux horaires d'ouverture au public de la bibliothèque communale,
-charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

Les travaux de voirie de la rue Raphaël de Folligné avancent dans les temps du calendrier. L'implantation de la bande de roulement va être légèrement modifiée.

Dans le cadre d'un remplacement, la commune recherche un agent polyvalent pour les services techniques.

L'ancien conteneur à verres situé Place Pécro va être enlevé.

Suite à un accident de la route, les poteaux en bois du passage piétonnier rue D'Aleth ont été détériorés. Ils sont en cours de remplacement.

2 agents ont réussi leurs concours et examens : M. Moreau pour le concours de rédacteur territorial et Mme Corbinais pour le BAFD : Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'accueil collectif de mineurs.

le centre de loisirs organise une sortie à la patinoire pendant les vacances de Février.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une mission de 800 euros H.T. va être signée avec la Société d'avocats AVOXA afin de liquider l'astreinte des époux Desnot dans l'affaire du chemin des Pins.

Les agents recenseurs procèdent actuellement au recensement de population sur la commune.

Le Maire
Joël HAMEL

